

Regard d'Avenir Soufflenheim



Notre compte rendu de la séance

2. Nouvelles compétences du Pays Rhénan

La loi NOTRe nous oblige à prendre à minima 9 compétences sur les 12 obligatoires.

C'est donc pour respecter ces règles que le Pays Rhénan a inscrit 2 nouvelles compétences dans ses statuts, il s'agit notamment ;

- De l'Eau et l'Assainissement
Pour l'eau et l'assainissement, aucune information sur le pouvoir du Maire en terme de police, si celui-ci reste au Maire ou non,
- Du S.D.IS (Service incendie)
Ceci revient simplement à un transfert de finances, puisque le coût actuel induit actuellement à la commune sera pris en charge par le Pays Rhénan, et sera défalqué de la compensation du Pays Rhénan.

3. Adhésion au groupement de commande pour les prestations d'assurance

La commune a déjà réalisé cette prestation il y a 2 ans, mais souhaite participer à ce regroupement afin de voir les économies envisageables en termes d'assurance.

Elle aura le choix de valider ou de se retirer de l'offre si celle-ci ne devait pas convenir.

4. Décision modificative 02/2017

Il est nécessaire de réaliser ces transferts pour permettre notamment de réaliser de nouveaux investissements.

Cette décision modificative permet donc d'affiner le budget de fonctionnement pour permettre de réaliser un certain nombre de travaux.

On notera que certains crédits supplémentaires concernent la rue de Drusenheim, l'accès à la boulangerie oublié sera réalisé et devrait coûter 9.100 €uros.

Il est aussi nécessaire de préciser qu'un complément de crédit de 40.000 €uros est prévu pour pouvoir payer une partie des avenants engagés.

Une Conseillère de la Majorité a précisé qu'elle passait même à 20km/h dans la rue de Drusenheim, pour pouvoir mieux profiter des coûts des travaux, ce qui a déplu à un Adjoint.

7. Création de postes

Faisant suite à la décision gouvernementale de supprimer les C.A.E., la commune se voit obligée de créer des postes supplémentaires pour conserver le personnel.

Il s'agit donc :

- D'un poste d'agent administratif pour la gestion de la bibliothèque,
- Deux postes d'adjoint technique pour le nettoyage des bâtiments publics,
- Trois postes d'adjoint technique pour le service technique.

Il est à noter qu'il a été précisé que l'intervention de nettoyage s'avérait moins chère qu'une intervention extérieure comme cela avait été le cas avant de changer. En effet la prestation de SAJO, il y a quelques années avait fait grimper la facture au-delà des 170 K€uros, fait constaté par l'opposition qui avait réclamé une mise en concurrence ou une autre façon de faire.

10. Acquisition de terrain formant chemin privé Rue Niederfeld

Le Conseil municipal a donné son accord sur une cession de chemin privé au profit de la commune afin de pouvoir réaliser un accès et les extensions de branchements pour un projet de construction en 2^{ème} ligne dans la rue Niederfeld.

Une conseillère de la majorité a exprimé son désaccord sur le fait que l'on accorde un permis dans cette zone alors que le propriétaire se retrouve beaucoup plus près de l'Eberbach que son terrain où elle a essuyé un refus.

13. Motion pour la gratuité du transport scolaire de la région Grand Est

Une motion a été présentée pour mettre en place une gratuité des transports scolaires sur l'ensemble du Grand Est.

A ce jour seule la Meurthe et Moselle a un transport gratuit ; il y a donc lieu de faire profiter l'ensemble de la population du même service.

14. Réalisation d'un emprunt

Comme annoncé en début d'année, la commune propose de réaliser un emprunt de 800 K€uros afin de permettre l'achat de la maison Rubel et la SCI Dona Maria, mais aussi « certains travaux de voirie ».

La commune a donc réalisé une consultation des banques et c'est la CMDP qui a remporté l'offre avec un taux de 1,1% sur 15 ans ; ce qui représente 67,1 K€uros d'intérêts et 57,8 K€uros d'annuités supplémentaires à rajouter aux 500 K€uros annuels en charge actuellement.

Il est nécessaire de rappeler que la Maison Rubel a été préfinancée par l'EPF et que la commune a payé son intervention, soit environ 6 K€uros par année de portage.

Voté à la majorité moins 1 voix

15. Station d'épuration

Le projet de la mise en route de la Station d'Épuration Intercommunale regroupant Soufflenheim, Sessenheim, Stattmatten et Dalhunden avance et le choix de son positionnement est aujourd'hui clair, à savoir au nord de Sessenheim et Stattmatten.

Le projet de construction devrait coûter plus de 8,5 M d'€uros et durer 36 mois ; reste à la charge des communes 2.700.000 d'€uros, soit environ 0,50€uro/m³.

Une pétition a été lancée par les habitants d'Auenheim et Rountzenheim, demandant que son implantation soit modifiée à cause du risque de mauvaise odeur.

La construction ne peut être réalisée à moins de 100 mètres des premières habitations, or le projet se situe à 600 m des communes d'Auenheim et Rountzenheim.

Nous avons souhaité avoir des précisions sur les mandataires de la pétition ; il semblerait que les élus des 2 communes ne soient pas étrangers à ladite pétition.

16. Divers

Marchés signés

Entreprise	Objet du Marché	Montant TTC	Observations
EST ASCENSEURS – Strasbourg	Accès handicap de l'école Louis Cazeaux	10.680,00 €	
SATER – Soufflenheim	Rue de Drusenheim – Lot 1 Voirie Avenant n°1	30.181,20 €	
FRITZ Electricité – Niederroedern	Rue de Drusenheim – Lot 2 Réseaux secs Avenant n°1	13.009,44 €	

Je suis intervenu pour souhaiter un éclaircissement sur un oubli d'information concernant l'avenant n°2 de SATER d'un montant 9.498 €uros TTC ; il m'a été répondu que le montant étant inférieur à 10.000 €uros, il n'y avait pas lieu d'en informer le Conseil.

SATER – Soufflenheim	Rue de Drusenheim – Lot 1 Voirie Avenant n°2	9.498,00 €	
-----------------------------	---	-------------------	--

Interventions :

- De notre part :

Rue de Drusenheim

J'ai rappelé mes interventions antérieures, tant par courrier ainsi que mon entretien avec l'adjoint en charge des travaux, pour rappeler certains points :

1. Concernant la hauteur des plateformes ;

Le Maire avait précisé dans son courrier que les hauteurs des plateformes se situaient entre 9 et 11 cm et étaient donc légales.

J'ai précisé que certains avaient déjà dû subir des détériorations sur leur véhicule et notamment des employés d'Outiltec.

J'ai rappelé qu'il aurait mieux valu rester en deçà des seuils légaux afin d'éviter tout problème pouvant faire l'objet de réclamation. Un reportage sur M6 a fait état d'un conducteur qui s'est fait rembourser des frais relatifs à des dégradations sur son véhicule.

Le Maire a précisé que ces plateformes étaient une demande de l'association de quartier et notamment de son président.

La multiplication des plateformes engendre une pollution supplémentaire due aux freinages et aux accélérations successives et notamment des poids lourds qui y circulent.

2. Le chantier était soi-disant terminé au 15 septembre, or 2 entreprises sous-traitantes sont intervenues au-delà de cette date sans qu'aucun O.S. (ordre de service) ne leur était signifié.

Il est aussi nécessaire de préciser que leur intervention fait partie intégrante du délai global de l'entreprise adjudicatrice.

Sur ce point, le Maire a souhaité connaître mon avis sur la responsabilité des intervenants ; j'ai précisé que le maître d'œuvre en portait une part, mais également notre service technique qui est en charge du contrôle technique et administratif.

3. Aménagement oublié ;

J'ai rappelé que certaines prestations ont été oubliées :

- L'accès à la boulangerie,
- Le raccordement du trottoir côté collectif de la rue de l'Europe sur la rue de Drusenheim,
- Un trottoir tronqué au droit de l'entreprise Eschenlauer.

La commune a décidé de réaliser les 2 premiers points sous forme d'une facture d'un montant avoisinant le 9,1 K€uros.

4. Délai global ;

J'ai aussi rappelé qu'il était dommage qu'une décision modificative mise en place en décembre dernier n'ait pas permis de mieux finaliser un projet et ainsi d'éviter une succession d'avenants et autres travaux supplémentaires, comme l'accès à la boulangerie.

Il est important de savoir que lesdits travaux seront exécutés à partir d'un devis ne garantissant pas les prix du marché.

S'il est notoire de constater une certaine faiblesse du Maître d'œuvre, il est important de préciser que le donneur d'ordre a toujours été la commune et son service technique.

5. Nouvel accès Maechler ;

Le Maire a répondu que cet accès était avant tout une décision politique qui devrait permettre d'assurer un développement de ce secteur qui apparemment serait en cours d'étude au Pays Rhéna.

J'ai tenu à préciser que ce nouvel accès n'était en aucun cas une réponse politique, mais plutôt à un opérateur financier qui s'en trouverait bénéficiaire sur le dos des contribuables de Soufflenheim.

J'ai aussi rappelé que la compétence dans ce domaine relevait du Pays Rhéna même si cette réalisation se faisait sur le domaine public.

J'ai également précisé qu'il existait depuis toujours un accès qui devrait d'ailleurs faire l'objet d'un aménagement définitif par le Pays Rhéna, et qu'une division du terrain en plusieurs parcelles est toujours possible.

J'ai terminé en précisant qu'une entrée au magasin Norma avait été facturée à son constructeur et qu'une équité serait souhaitable.

- De Mme Véronique Stein :

Elle fustige les dégâts causés sur le chemin d'accès à son habitation qui a été repris il y a 2 ans.

Elle présente des photos de constat d'accumulation de boue sur ce chemin récemment refait, occasionné par un agriculteur exploitant les champs à proximité du chemin.

Elle souhaite une intervention du Maire, qui a envoyé un courrier à l'agriculteur qui ne reconnaît pas sa mise en cause.